

REGLEMENT

1. Organisation et concept

La Société des Officiers "Circolo degli Ufficiali" de Bellinzona organise un concours international de sport militaire, le Military Cross de Bellinzona. La compétition est ouverte soit aux militaires, soit aux civiles. Il s'agit d'une course-relais entre coureurs et cyclistes (3 coureurs et 1 cycliste), au cours de laquelle des exercices de tir et de lancement de grenades devront être effectués. Chaque équipe composée de 4 candidats doit emmener le témoin-relais du début jusqu'à la ligne d'arrivée. Dans la catégorie individuelle, les participants effectuent le parcours complet, mais ne doivent pas effectuer les exercices intermédiaires.

2. Catégories

Les femmes ainsi que les hommes peuvent participer au concours et seront répartis dans les catégories suivantes:

A – Unités et Corps de Troupes Militaires, Ecoles de Recrues et Ecoles de Cadres, Formations de la Sécurité Militaire, Associations Militaires et Paramilitaires;

B – Associations Sportives;

C – Corps de Police, Corps des Gardes Frontières, Pompiers, Formations de la Protection Civile;

D – Individuelle;

E – Equipes femmes.

3. Parcours et règlement pour les parcours individuels

Les concurrents partent en groupe selon un intervalle déterminé. L'ordre de départ sera déterminé par le comité de direction. Les participants absents au départ prévu pourront se représenter à un nouveau départ qu'après le départ du dernier groupe. Les participants doivent activement participer à la prévention de potentiels accidents et prendre en compte les éventuelles personnes et objets qui se trouveraient sur le tracé. Les participants sont tenus de respecter les tracés définis par les organisateurs, sans quoi ils seront disqualifiés. Les concurrents ont la responsabilité d'arriver aux zones de change, de façon autonome.

3.1 Tracé segment I – Castelgrande – Ponte della Torretta, coureurs

Le coureur, au moment du départ, doit porter le témoin selon le règlement (point 4.3). À la fin de son tracé, avant d'effectuer le changement avec son coéquipier, il doit effectuer un lancement d'un corps de jet selon les instructions énoncées (point 4).

3.2 Tracé segment II – Ponte della Torretta, cyclistes

Les participants au deuxième segment de la course sont tenus d'utiliser leur propre VTT et de porter un casque (contrôlé par les commissaires de course). Le tracé de course sera fermé à la circulation. Les participants sont tout-de-même tenus d'être attentifs aux éventuels piétons, cyclistes et autres véhicules qui pourraient se trouver sur le parcours. Cette partie du tracé consiste en un parcours à travers une route de terre. Prêter une attention maximale aux passages sur les passerelles franchissant la rivière et respecter la signalétique. Il est interdit de dépasser les autres participants sur les passerelles susmentionnées.

3.3 Tracé segment III – Ponte della Torretta – Sasso Corbaro, coureurs

Après la reprise du témoin-relais les coureurs doivent suivre le tracé qui les amènera à courir en passant par les 3 châteaux de Bellinzona.

3.4 Tracé segment I e II, entraînement aux épreuves

Les coureurs doivent être particulièrement prudents sur le tracé. Ils doivent toujours rester sur le trottoir afin de garantir une sécurité optimale. Vers la fin du parcours, se déroule l'épreuve de tir (voir pt. 4), sauf pour la catégorie individuelle. À l'arrivée il faut retourner le témoin-relais.

4. Epreuves spéciaux

4.1 Tracé segment I et IV, entraînement aux épreuves

Les participants aux segments I et IV du tracé peuvent s'exercer au lancement de corps de jets ainsi que au tir. Tout le matériel nécessaire sera mis à disposition sur place par le Comité d'Organisation.

4.2 Touché et pénalités

Corps de jets : le participant a le droit qu'à un seul essai. Si le participant atteint le but, il reprend le témoin-relai et continue la course vers le prochain coéquipier. Dans le cas où le participant manque le but, ce dernier doit effectuer un circuit supplémentaire (signalé) avant de pouvoir donner le témoin-relais au prochain coéquipier.

Tir : le participant doit cibler tous les 5 cibles disponibles. Chaque erreur est pénalisée avec 15'' de pénalité.

Sont validés comme réussi:

- Les corp des jet lancés qui touche la cible ou atteignant directement le milieu de la cible.
- Tir: cible automatique abaissée

4.3 Témoin-rélais

Le témoin-relais consiste en une chip, lequel il faut mettre obligatoirement à la cheville, pour la détection des temps. Pour les catégories en équipe, le témoin-relais peut être enlevé seulement au moment qu'il y a le changement entre coéquipiers ou à la fin de la compétition. En particulier, il est sévèrement interdit de lancer le témoin-relais ou le garder dans la main, dans sa propre poche, etc. La perte du témoin coût CHF 65,-, facturé au chef d'équipe (personne de contact).

5. Tenue

5.1 Durant le concours selon les catégories

Habits et chaussures de sport pour toutes les catégories.

5.2 Remise des prix

Tenue de sortie pour les formations militaires ainsi que les organisations institutionnelles (catégories A et C). Tenue unitaire pour les équipes des catégories restantes.

6. Chronométrage

6.1 Temps total

Le temps total sera calculé depuis le départ jusqu'à l'arrivée. Pour ce faire, un système de chronométrage électronique et automatique par puce sera utilisé. Le classement est établi sur le temps total. La Comité d'Organisation décide le temps limite, qui correspond à 2h pour les catégories A, B, C, E et à 2h15 minutes pour la catégorie D.

6.2 Chronométrage du temps sur les postes

Le temps passé aux postes est considéré comme temps de concours.

6.3 Chronométrage des segments du tracé

Pour toutes les catégories, le temps intermédiaire de chaque parcours est pris au passage de l'athlète du poste de relais (pas à la remise du témoin-relais au prochain coéquipier).

7. Disqualification

L'équipe sera disqualifiée dans les cas suivants:

- quand le témoin-relai n'est pas amené à l'arrivée;
- s'il y a violations au règlement.

Les sanctions sont prises par le jury. En cas de litige, le règlement fait foi. La décision du jury est sans appel.

8. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée au jury par écrit, au maximum 30 minutes après la fin de la compétition. La décision du jury est sans appel.

9. Ravitaillement

Le comité d'organisation met à disposition de l'eau et des boissons énergisantes au départ et à l'arrivée de chaque zone de changement. Après la remise des prix, le Comité d'Organisation offrira un apéritif aux participants ainsi que aux accompagnants ayant été annoncées au préalable sur le formulaire d'inscription). Le Comité d'Organisation se charge d'organiser le repas de midi pour toutes les équipes annoncées ainsi que pour les collaborateurs du concours.

10. Service sanitaire

Le service sanitaire est assuré tout au long du parcours par un dispositif de radios ainsi que par la présence de médecins et de personnels qualifiés. Les accidents doivent être annoncés au directeur de course avant la fin du concours. L'annonce doit contenir les informations suivantes : Nom, Prénom, Adresse, Date de naissance de l'accidenté(e) ainsi qu'une courte description de l'accident.

11. Assurances

Les participants qui sont toujours actifs au sein de l'Armée Suisse, dans une école de recrute ou services d'avancement sont couverts par l'assurance militaire. Les participants ne remplissant pas ces

conditions doivent s'assurer à titre privé. Les habits ainsi que les équipements personnels ne sont pas couverts par l'assurance.

12. Inscriptions

Les frais d'inscription sont fixés par le Comité d'Organisation. L'apéritif de fin de concours est inclus dans les frais d'inscription. Par contre, sont exclu les repas ainsi que d'éventuels logements. L'inscription et le paiement doivent être transmis dans les temps au Comité d'Organisation.

13. Autres points

Le règlement suivant est traduit en Italien, Allemand, Français et Anglais. En cas de contestation, la version italienne du texte fait foi.

Version: 11 janvier 2020.